

# Le champ d'activité du coach de santé et bien-être

Afin d'assurer la crédibilité et la reconnaissance de cette profession nouvelle, non réglementée et en pleine évolution, il apparaît important de définir, clarifier et respecter le champ d'activité précis des coachs de santé et bien-être. Cette démarche est indispensable, d'une part pour faire accepter une pratique professionnelle qui a vocation à jouer un rôle clé dans l'avenir de nos systèmes de santé, et d'autre part pour proposer une vision claire du coaching de santé aux autres professionnels de santé, ainsi qu'au grand public. C'est le principal moyen de gagner la reconnaissance du métier de coach de santé à laquelle nous aspirons.

## Qu'est-ce qu'un champ d'activité ?

Le champ d'activité définit les limites dans lesquelles un professionnel exerce son métier, ainsi que les activités et responsabilités qu'il est en mesure d'assumer en toute sécurité dans le cadre de son travail, compte tenu de ses qualifications et du cadre contractuel de ses polices d'assurance professionnelles. Si des principes spécifiques peuvent varier en fonction de la profession exercée, certaines règles générales peuvent cependant être associées au terme « champ d'activité ».

### Les règles générales s'appliquant à la définition d'un champ d'activité

**La garantie des compétences.** Les professionnels ont acquis, par la formation ou des expériences validées par des pairs, les compétences indispensables à la réalisation de tâches relevant de leur champ d'activité. Pour une profession non réglementée, la définition d'un référentiel de compétences est de la responsabilité d'une organisation professionnelle représentative (association, syndicat...). Ces compétences tiennent compte des évolutions du métier et impliquent une formation professionnelle continue.

**La clarification des activités.** La définition claire des différentes activités permet au professionnel de distinguer ses pratiques de celles d'autres professionnels intervenant dans un domaine proche, aux clients et prospects d'anticiper les services attendus, aux employeurs de donner un cadre aux pratiques, et aux collègues d'établir une appartenance professionnelle.

**Le respect des cadres réglementaires et juridiques.** Les cadres réglementaires et déontologiques concernent les obligations définies par les associations professionnelles auxquelles le professionnel adhère. Les cadres juridiques concernent les lois qui peuvent s'appliquer à l'exercice d'une profession.

**Une conduite appropriée.** Les professionnels sont tenus de respecter les principes éthiques et déontologiques de leurs associations professionnelles, de se comporter avec intégrité, honnêteté et respect des droits et de la dignité d'autrui.

**La responsabilité des actes.** En faisant preuve de transparence et d'honnêteté vis-à-vis de ses propres qualifications, de celles qui sortent de son champ d'activités, et des dispositions contractuelles, le professionnel peut assumer la pleine responsabilité des conséquences de ses activités. Avec l'aide des organisations professionnelles qui définissent les règles générales, il appartient au professionnel de déterminer ce qu'il doit faire pour rester dans les limites de son champ d'activité, rester en capacité d'exercer dans les différents contextes dans lesquels il intervient, et définir comment il fera face aux conséquences juridiques ou professionnelles s'il ne le fait pas.

## **Les spécificités du champ d'activité du coach de santé**

Certains facteurs permettent de distinguer le coaching de santé des autres formes de coaching, telles que le coaching de dirigeant, sportif, scolaire ou de vie.

**Le contexte d'intervention.** Le coaching de santé s'adresse aux personnes atteintes de maladies chroniques (et non aiguës), qui en complément du traitement et du suivi médical, souhaitent participer activement à l'amélioration de leur état de santé. Les problématiques de santé impactent tous les aspects de l'histoire de vie de la personne, et peuvent nécessiter des mesures éducatives en rapport avec les recommandations médicales sur les changements comportementaux attendus. L'accompagnement de sujets atteints de maladies chroniques peuvent comporter des enjeux vitaux ou de handicap qui, par la forte charge émotionnelle, vont dépasser le cadre habituel des coachings qui s'adressent aux personnes en bonne santé.

**Le concept de « santé ».** Par rapport à l'approche médicale, encore trop souvent centrée sur le symptôme, le coaching de santé aborde la santé dans sa dimension globale, c'est-à-dire l'intégration de tous les aspects de vie du client, et sa dimension dynamique, c'est-à-dire un processus d'adaptation et de prise en charge de la personne face aux situations difficiles de la vie. La profession de coach santé se trouve donc à l'avant-garde d'une nouvelle vision de la santé, qui prend en compte, reconnaît et accueille l'interconnexion des aspects biophysiques, psychologiques, émotionnels, spirituels, culturels et sociaux de l'expérience vécue par le sujet.

Du fait du contexte spécifique « santé », les accompagnements du coach de santé s'appuient sur des outils et méthodes qui ont fait leurs preuves et dont certains sont spécifiques au métier de coach de santé.

**Une approche centrée sur la personne.** Pour le coaching de santé, le client est au premier plan des prises de décisions le concernant, afin de garantir sa participation active au processus de changement comportemental, et de maintenir les objectifs et les résultats dans l'axe de ce qui est important pour lui. Pour le coach de santé, son client est un expert de sa propre vie, et donc le seul en capacité d'accéder à ses propres ressources et solutions. Cette focalisation sur la personne (ses besoins, aspirations, blessures) implique un accompagnement hautement personnalisé. Car le même symptôme peut résulter d'une histoire individuelle fort différente, et les réponses sont nécessairement adaptées aux aspirations et contraintes du sujet, ce qui en accroît l'efficacité. La personnalisation des approches de santé constitue une ressource stratégique essentielle des évolutions dans le domaine des soins de santé.

**Les buts recherchés.** Les coachs de santé ne cherchent pas à soigner ou de réparer un symptôme, ce qui est le champ d'activité des professionnels du soi, ni à répondre à une demande de performance ce qui est le champ d'activité des coachs exécutifs, sportifs ou scolaires. Le coach de santé accompagne le développement de l'autonomie de son client vis-à-vis de sa santé. Un bon « chef de projet » de sa santé, nécessite les capacités à définir des buts, à accéder aux ressources, à lever les obstacles, à mesurer les progressions et à faire les ajustements en cas de besoin.

**La responsabilisation du client.** Le changement comportemental comporte l'identification, d'une part des motivations intrinsèques à changer, c'est-à-dire le « pourquoi » du client, sa force de vie, sa raison d'être, le sens donné à sa vie, son agentivité ; et d'autre part les interférences à la mise en œuvre des changements. Si le coach de santé a la responsabilité de faciliter cette recherche, les prises de consciences et ce qui en est fait sont sous la responsabilité du client.

**Une démarche non clinique.** Le coach de santé ne pose pas de diagnostic et ne prescrit pas de traitement, ce qui appartient au champ d'activité exclusif des professionnels de santé. Le choix du mot (diagnostic) posé sur un ensemble de dysfonctionnements physiques ou mentaux est le propre d'une démarche biomédicale responsabilisante, car ce choix détermine

à la fois les causalités probables ainsi que les solutions possibles. Au-delà des diagnostics posés, la maladie s'exprime par une souffrance, c'est-à-dire une relation inconfortable vis-à-vis du symptôme, cette souffrance étant dépendante de la signification donnée à la présence du symptôme. Si le professionnel de santé se focalise sur le symptôme, le coach de santé se focalise sur la souffrance (l'émotion négative) qui a le pouvoir de maintenir ou aggraver le symptôme. Cette souffrance est le témoin d'une histoire personnelle, et d'événements du passé qui ont pu contribuer à la création de croyances limitantes, de stress chronique, de comportements à risque et à l'apparition du ou des symptômes. Les outils du coach de santé ne sont pas cliniques mais relèvent des sciences du changement comportemental (Motiver, responsabiliser, soutenir, donner du feedback...)

***Une relation qui autorise le changement.*** Le rôle du coach de santé est celui d'un facilitateur, d'un partenaire plutôt que d'un sachant expert. Un coach ne donne ni directive, ni conseil visant à instruire ou dire au client ce qu'il doit faire. Si le partage d'informations peut faire partie du rôle du coach santé, les décisions doivent être du seul ressort du client. Le coaching est une relation de partenariat avec les clients, dont la profondeur est adaptée aux enjeux de changements. La qualité relationnelle conditionne les résultats de l'accompagnement. Le potentiel de changement d'un client ne peut émerger et s'exprimer que dans un cadre de respect, bienveillance, acceptation inconditionnelle et soutien de ce qui est révélé par le client.

***L'intégration dans une équipe de soins.*** Le coach de santé intervient le plus souvent pour faciliter l'application des mesures thérapeutiques et des recommandations médicales en matière d'habitudes de vie. Le coach de santé a donc vocation à travailler, comme cela se pratique aux USA et en Grande Bretagne mais encore plus rarement en France, dans le cadre d'une pratique intégrée et multidisciplinaire de la santé.

## **Les éléments fondamentaux du champ d'activité du coach de santé**

Le champ d'activité de chaque coach de santé professionnel étant principalement défini par ses qualifications, chaque coach de santé professionnel prendra la responsabilité de les identifier, les reconnaître et d'agir dans le cadre de son champ d'activité. Les « éléments fondamentaux » du champ d'activité du coaching de santé se retrouvent maintenant dans les descriptions des différents organismes de formation ou des associations professionnelles, avec d'inévitables variations. Les similitudes étant cependant plus importantes que les différences, les descriptions des champs d'activité restent valables pour travailler avec des individus ou des groupes

### **Les principales activités des coaches de santé professionnels**

- Ils ont la responsabilité de préciser leur champ d'activités lors de la conclusion d'un contrat avec leurs clients.
- Ils donnent les moyens au client de développer et d'atteindre les objectifs qu'il s'est lui-même fixé en matière de santé et de bien-être, et de réaliser les changements de comportement souhaités.
- Ils facilitent la mobilisation des ressources internes et externes du client, et l'autogestion qui peuvent garantir des changements comportementaux durables.
- Ils facilitent la mise en œuvre par les clients, des recommandations des professionnels de santé.
- Ils facilitent le développement chez son client d'une nouvelle conscience de soi et des nouvelles manières de réaliser un changement personnel.
- Ils facilitent la prise de responsabilité des clients pour leur permettre de vivre durablement avec un mode de vie sain.

- Ils orientent un client, avec son autorisation, vers des sources d'informations fiables, de qualité et évaluées par des pairs. Le partage d'informations permet aux clients de prendre ses propres décisions, de gagner en confiance et d'acquérir un sentiment d'autonomie.
- Ils abordent tous les sujets de santé (alimentation, sommeil, activité physique, état de santé du client, impact du diagnostics et pronostic, résultats des tests de laboratoire, données biométriques, soutien familial et social, sens de la vie...), tant que les choix et décisions du client sont respectés.
- Ils limitent leurs accompagnements aux situations pour lesquelles l'efficacité du coaching de santé repose sur des preuves cliniques.
- Ils font preuve de transparence concernant les modèles de changement de comportement qu'ils utilisent.

### **Ce que n'est pas le coaching de santé**

En dehors des qualifications présentes dans un autre champ d'activité (médecin, infirmier, nutritionniste, psychothérapeute, naturopathes...) les activités suivantes ne relèvent pas du champ d'activité des coachs de santé professionnels :

- L'analyse et l'évaluation des symptômes des clients
- Le diagnostic des pathologies
- L'interprétation des résultats d'analyses de laboratoire ou d'autres données médicales
- La délivrance de conseils alimentaires ou nutritionnels spécifiques à un individu ou à un groupe
- Les recommandations concernant l'utilisation de compléments alimentaires
- La prescription de régimes alimentaires ou d'exercices physiques
- La prescription ou l'arrêt de traitements ou d'interventions thérapeutiques dont les interventions nutritionnelles, la psychothérapie, les programmes d'activité physique, etc.
- Les affirmations en rapport avec la prévention ou la guérison d'une affection

### **Comment déterminer votre champ d'activité**

Le besoin de clarifier le champ d'activité se pose souvent quand les coachs de santé viennent d'obtenir leur certification et envisagent le début de leur pratique, de façon individuelle ou au sein d'une organisation. La définition du champ d'activité est spécifique à chaque coach de santé, en fonction de son parcours professionnel et ses différentes qualifications. Il appartient donc au coach de santé professionnel de déterminer ce qui relève ou ne relève pas de son champ d'activité. Ce travail qui peut sembler être une lourde responsabilité peut être facilité par le guide suivant conçu par l'Association Britannique et Internationales des coachs de santé (UKIHCA).

### **Le champ d'activité fourni par votre organisme de formation**

Tout programme de formation professionnelle repose sur la description des compétences qui sont enseignées et évaluées tout au long de votre formation. Ces compétences peuvent servir de point de départ pour la définition de votre champ d'activité. Il faut savoir qu'il n'existe pas de programme standard, en termes de contenu et de durée, pour la formation des coachs de santé professionnels. C'est la raison pour laquelle les associations professionnelles décrivent des normes « minimales » concernant les compétences fondamentales. Les organismes de formation disposent ainsi d'une liberté pour enseigner à leur manière les contenus et des concepts clés liés à la pratique du coaching de santé.

## **Les activités couvertes par votre police d'assurance**

Les polices d'assurance décrivent, pour une profession donnée, les activités qui sont couvertes (autorisées), et celles non couvertes (exclues). Il convient donc de vérifier que ce qui est spécifiquement exclu de votre couverture d'assurance ne fasse pas partie de vos activités.

## **Le champ d'activités de vos associations professionnelles**

Les adhérents à une association de coachs de santé s'engagent à exercer dans le cadre du champ d'activité (ou référentiel de compétences) édité par l'association, en tenant compte cependant des compétences propres à une activité parallèle, médicale ou non médicale.

## **Les champs d'activités supplémentaires**

Si vous avez une obligation d'inscription à un ordre professionnel (médecins, infirmier (ères), kinésithérapeutes...), ou si vous exercez une profession réglementée (Psychologue, psychothérapeute) vous devrez consulter ces organismes pour préciser la communication que vous pouvez utiliser concernant les champs d'activités et les lieux de pratiques, leur compatibilité ou incompatibilité.

Des formations en coaching de santé, surtout anglo-saxonnes, peuvent intégrer des programmes complémentaires sur la nutrition ou l'activité physique. Si ces compétences complémentaires sont forts utiles pour l'éducation du coach et du coaché, elles ne peuvent cependant pas rentrer dans le cadre de la définition du coaching de santé si elles font l'objet de recommandations ou de prescriptions. Il y a une différence entre éduquer un client par l'apport d'informations sur un sujet de santé, et décider d'une manière particulière d'utiliser cette connaissance.

La vigilance s'impose également si vous ajoutez le coaching de santé à un champ d'activité existant (profession médicale ou paramédicales, médecines complémentaires, métier du bien-être...) ou si vous avez suivi, après votre formation initiale en coaching de santé, des formations qui élargissent votre champ d'activité. Le point de vigilance est la source des solutions adoptées par le client. Si elles sont issues des prises de conscience du client, on reste bien dans le cadre du coaching de santé. Si elles résultent des suggestions plus ou moins directes du coach, on est alors dans le cadre du conseil. Rappelons qu'au sens strict, le coach de santé ne donne ni conseil, ni recommandation.

La formation continue du coach de santé est indispensable et donne l'occasion de réévaluer un champ d'activité, de s'assurer que les limites sont bien respectées et que les attentes des clients sont bien respectées. La question importante à se poser est de savoir si votre nouvelle formation a pour but d'approfondir votre champ d'activité de coach de santé, ou d'élargir votre champ d'activité, avec dans ce dernier cas des risques de confusions sur la clarté des offres de services. Ces aspects peuvent être renseignés auprès des organisations professionnelles auxquelles vous êtes affiliés, ou parfois en supervision.

## **Le cadre juridique du pays dans lequel vous vivez et travaillez**

Le coaching, comme le coaching santé, ne sont pas à ce jour des professions réglementées, ni à l'international, ni en France. Dans ce cas il est important de se rapprocher des associations nationales de coach (EMCC, ICF) et de coaching de santé (ACDS) qui tentent de structurer et réguler votre profession, et aussi de connaître la position des autorités de tutelle sur des champs d'activités qui touchent votre métier. En France la question de la réglementation des métiers du bien-être est régulièrement posée aux parlementaires. Les représentants ministériels répondent que ce n'est pas le rôle de l'état de réglementer ces métiers de l'accompagnement et du bien-être, et invitent les personnes concernées à se rapprocher des

organisations syndicales représentant les branches professionnelles, par exemple le Simac pour les métiers de l'accompagnement.

La pratique du coaching de santé peut être sanctionnée en cas d'accusations d'exercice illégal de la médecine et/ou d'incitations à l'interruption de traitements médicaux dont un patient aurait pu bénéficier. Comme pour de nombreuses professions libérales, un coach de santé doit souscrire une assurance responsabilité civile et professionnelle, proposer un cadre contractuel clair et le recours à la médiation en cas de réclamation d'un client, et respecter des obligations concernant les informations des clients (RGPD).

### **Le contexte dans lequel vous travaillez**

Le contexte dans lequel vous travaillez va nécessairement influencer votre champ d'activité et votre manière de travailler en tant que coach de santé, tant sur les compétences mises en œuvre que sur les outils utilisés dont certains peuvent être discrédités. Si vous ne travaillez pas en tant que profession libérale auprès de clients privés, quels sont les critères ou exigences imposées par l'organisation pour laquelle vous travaillez en tant que coach ? Ces exigences seront bien différentes, si vous travaillez pour un établissement public ou un établissement de santé financé par l'État, ou un établissement privé ou des entreprises.

Il convient de retenir que vous avez donc la responsabilité de connaître, clarifier, rédiger votre champ d'activité et communiquer sur ce dernier. Les six facteurs décrits devraient vous y aider. Et n'oubliez pas les fonctions essentielles du champ d'activité : une fonction de protection (vous, vos clients, les pairs) et une fonction de reconnaissance et de promotion de votre métier...

### **Promouvoir un champ d'activité clair sur le coaching de santé**

Une recherche rapide sur internet ou les réseaux sociaux permet de trouver fréquemment des messages discréditant le coaching et le coaching de santé, messages provenant le plus souvent de personnes non qualifiées dans ces deux domaines. Cela témoigne certainement, en dehors des malveillances délibérées, des méconnaissances du champ d'activité spécifique du coach de santé. Rien de bien normal pour un métier émergent me direz-vous ?

Si vous avez investi du temps et de l'argent dans une formation professionnelle au coaching de santé, et si vous êtes convaincus de son utilité sociale et sanitaire, vous êtes au premier rang pour faire connaître et reconnaître ce métier. Votre argument principal réside en une communication claire et cohérente sur son champ d'activité.

Nos meilleurs alliés et prescripteurs potentiels de coaching de santé peuvent être les professions médicales, dans la mesure où elles auront perçu les évidentes complémentarités entre le champ d'activité du médical et celle des coachs de santé, dont la mission principale est de faciliter la mise en œuvre effective des recommandations médicales. L'enjeu est la perception du coach de santé comme un partenaire professionnel crédible. Le plus souvent, les professionnels de santé n'ont ni le temps ni les compétences pour accompagner les changements comportementaux qui peuvent réellement impacter positivement l'évolution d'une maladie chronique. Là encore une explication claire du champ d'activité du coach de santé peut faire la différence qui fait toute la différence.

**Dr Jean Luc Monsempès, Janvier 2026**

<https://www.coaching-sante.net/>

## Sources

Scope of Practice. (n.d.) McGraw-Hill Concise Dictionary of Modern Medicine. (2002). Retrieved November 1, 2024, from <https://medical-dictionary.thefreedictionary.com/scope+of+practice>

National Board for Health and Wellness Coaching. Health and Wellness Coach Scope of Practice. (2023). Retrieved November 1, 2024, from <https://nbhwc.org/scope-of-practice/>

How to determine your scope of practice. UK&International Health Coaching Association ; <https://www.ukihca.com/images/How-to-determine-your-scope-of-practice-guidance---FINAL.pdf>

Health Coaching Scope of Practice: A Discussion Paper UK & International Health Coaching Association ; <https://www.ukihca.com/images/Scope-of-Practice-Discussion-Paper---FINAL.pdf>